



Maison avec défauts cachés

Par **srce**, le **26/06/2010** à **12:07**

Bonjour,

mon mari et moi avons acheté une maison en mai 2008 à des retraités, qui en fait construisent des maisons avec l'aide de leur fils entrepreneur afin de faire des plus-values .

Que pouvons nous faire maintenant afin d'obtenir réparation?

Nous n'avons plus de contact avec ces personnes, et suite à une demande au notaire, des factures concernant la construction de la maison, nous nous sommes aperçus que les factures que l'on nous a fourni le notaire, ne sont pas numérotées!!!

Le notaire nous conseille de vendre la maison!!!!

Svp, aidez nous à trouver une solution, merci.

srce

Par **jeetendra**, le **26/06/2010** à **12:41**

Bonjour, quels sont les vices cachés, défaut etc. Cordialement.

Par **francishop**, le **27/06/2010** à **01:12**

Bonsoir,

Les factures non numérotées ne sont pas un souci majeur... Imaginez un artisan établissant sa facture dans sa cuisine après sa journée de travail...
Par contre la date est importante pour savoir si on est dans le cadre de l'assurance décennale obligatoire.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **27/06/2010** à **20:37**

bjr,
pour obtenir réparation il faut prouver un préjudice certain et actuel.
pour une maison il faut prouver des vices cachés qui comme leur nom l'indiquent ne pouvaient être vus par un acheteur non spécialiste en immobilier.
cordialement

Par **francishop**, le **29/06/2010** à **09:28**

Bonjour,

A quel moment est-il évoqué un vice caché? Il me semble qu'on parle de facture et de réparation.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **29/06/2010** à **12:11**

bjr,
dans le titre du message.
cdt

Par **francishop**, le **29/06/2010** à **18:31**

Bonjour,

Effectivement... Je vais de ce pas changer mes lunettes.

Cordialement.